



Réunion du Comité Directeur N°2

Vendredi 18 mars 2022 à 19h00 –visio-conférence sur Zoom

Présidence :

Jean-Marc BERAUD

Présents au Comité Directeur :

René CARQUET, Bernadette BILLAUD, Marie-Paule CORRE,
Joseph FALQUERHO, Sophie FOLLIET, Jean-Charles GICQUEL,
Marie-Laure GUILLEMOT-DECREPS, Pierre-Yves HARSCOUE, T,
Patricia LANDREAU, Loïc RAPINEL, Serge RIGOT.

Absents au Comité Directeur :

Aurélie COROUGE (pouvoir à Marie Paule CORRE),
Marcel JOANNIC (pouvoir à Joseph FALQUERHO), Jean-Claude LE BOULICAUT,
Maryse LE GALLO, Pierre LEMAITRE (pouvoir à Serge RIGOT),
Gildas PORZIER, Hélène RICHTER, Alain TALARMIN, Roland TILLY,
Didier VAREECKE (pouvoir à Jean Marc BERAUD).

Invité présent :

Directeur : Clément BAJON.

ORDRE DU JOUR :

1. Validation du PV du Bureau Exécutif du 1 mars 2022
2. Intervention du président
3. Présentation et validation du bilan financier 2021
4. Questions diverses



1 Validation du PV du Comité Directeur du 1^{er} mars 2022

Le Comité Directeur valide le PV.

2 Intervention du président

Le président Jean-Marc BERAUD remercie les membres du Comité Directeur de leur présence à cette réunion.

Le Président revient sur son calendrier depuis le dernier Comité Directeur :

- Le dimanche 6 mars, présence au Meeting Indoor de Paris pour la convention FFA et le Crédit Mutuel. Cette convention sera déclinée sur l'ensemble des territoires.
- Le mercredi 9 mars, conférence de presse au Roazhon Park, pour présenter la Coupe d'Europe du 10 000m 20022 de Pacé, le matin. L'après-midi, présence aux Championnats de France en salle UGSEL à la halle Maryvonne DUPUREUR.
- Le jeudi 10 mars, réunion en visioconférence du Bureau Exécutif du CROS Bretagne.
- Le vendredi 11 mars, réunion au siège de la fédération le matin, des présidents de Ligues et des présidents de Commissions. L'après-midi, réunion du Comité Directeur.
- Les 12 et 13 mars, présence aux Championnats de France de Cross aux Mureaux. La Fédération a annoncé que Carhaix (club support ALCP) accueillera les Championnats de France de Cross 2023 sur le site Kerampuilh.
- Le lundi 14 mars, réunion au siège de la Ligue avec les vérificateurs aux comptes.
- Le lundi 15 mars matin, second entretien avec Célie LESNARD pour le poste d'agent de développement « Sport Santé ». La Ligue ne donne pas suite. La candidate souhaite poursuivre une carrière de haut-niveau ; ses horaires ne correspondent pas aux besoins du poste.
- Le lundi 15 mars après midi, réunion du CNDLT.
- Le mercredi 16 mars, réunion de travail en visioconférence avec Jonathan BALESTON-ROBINEAU le matin. En soirée, réunion également en visioconférence du Bureau Fédéral.
- Le 19 mars à Val de Reuil, présence au Match interligues minimes en salle.

Le président remercie les clubs, les officiels, les salariés de la Ligue pour la bonne organisation des compétitions hivernales.

Le président, Maryse LE GALLO et Jean Charles GICQUEL travaillent sur le projet d'apporter aux athlètes à potentiel un pack de performance leur permettant de se mettre en condition en vue des Jeux Olympiques 2024. Le MEDEF propose sur Paris et la région parisienne la plateforme « <https://jesoutiensunathlete.fr/> » hébergeant les vidéos des athlètes dans lesquelles ils se présentent et expriment leurs besoins. **jesoutiensunathlete.fr** facilite la mise en relations entre entreprises et athlètes. La Ligue va se lancer dans cette dynamique.

La réunion des délégués des clubs sera programmée avant l'AG de la Fédération afin de présenter le plan d'investissement de la fédération auprès des territoires dont l'objectif principal est d'apporter une aide à l'embauche dans l'objectif du départ des CTS.

3 Présentation et validation du résultat de l'exercice financier 2021

René CARQUET présente le budget réalisé au 31/12/2021 :

- Réunion le 01/03/2022 avec Monsieur Benoit CHARLES, Expert-comptable de la LBA.
- Ce dernier a validé nos comptes annuels pour l'exercice 2021.
- Le résultat de cet exercice fait apparaître un déficit de 22 279,17€.
- Il rappelle que l'AG 2020 a voté le « report à nouveau » de l'excédent de 99 056,17€ sur le fonds de réserve projet associatif de la LBA pour mener à bien le projet de relance des clubs.
- Le montant réalisé de ces différentes aides en 2021 est de 77 371€.
- Les vérificateurs aux comptes ont vérifié les comptes et donné quitus au trésorier.
- Le budget réalisé au 31/12/2021 sera à valider lors du prochain CD. Par la suite, le bilan et le compte de résultat seront transmis aux clubs pour approbation à l'AG du 02/04.
- Lors de cette AG sera proposé le vote du « report à nouveau » (déficit de 22 279,17€) sur le fonds de réserve projet associatif LBA.

Le Comité Directeur valide le budget réalisé en 2021.

Fin de la Réunion : 20h (1h)

Marie-Paule CORRE
Secrétaire Générale

Jean-Marc BERAUD
Président LBA

ANNEXE



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 2 Avril 2022

Au Mem - Rennes

CONVOCATION

Madame, Monsieur le (la) Président(e),

Conformément à l'article 10.3 des Statuts, la présente vaut convocation à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le samedi 2 avril 2022 au Mem de Rennes à partir de 14h00.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--------------|---|
| 14h00 | Emargement |
| 14h30 | Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire |
| | Intervention du président de la CSR (nombre de clubs présents, situation des mandats) |
| | · Mot de bienvenue du Président de la Ligue |
| | · Mot de bienvenue du Président du Comité Départemental |
| 14h50 | Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 12 mai 2021 – vote |
| 14h55 | Intervention du Président de la Ligue |
| 15h15 | Intervention de la Secrétaire Générale : rapport moral - vote |
| 15h30 | Intervention du Trésorier Général : |
| | - Présentation Compte de résultat 2021 et Affectation du résultat 2021 – vote |
| | - Rapport de la Commission de Contrôle des Finances |
| | - Montant des cotisations annuelles des clubs affiliés – vote |
| 16h00 | Présentation du Budget prévisionnel 2022 – vote |
| 16h30 | Approbation des comptes rendus d'activité des commissions régionales |
| 16h35 | Intervention des Conseillers Techniques |
| 16h50 | Intervention du représentant de la FFA |

Conformément à l'article 11.1 des statuts de la Ligue, les membres votants de l'Assemblée Générale sont les représentants des clubs en règle avec la FFA, la Ligue et le Comité, et ayant leur siège social dans le ressort territorial de la Ligue à raison d'un représentant par association.

A la date de la réunion de l'Assemblée Générale de la Ligue, ces représentants devront :

- Avoir acquitté leurs cotisations pour la saison en cours,
- Etre âgés de plus de 18 ans,
- Jouir de leurs droits civiques et politiques,
- Etre titulaire d'une licence fédérale en cours de validité.



Les clubs sont représentés par leur Président, ou leur Secrétaire Général, licencié à la date de l'Assemblée Générale. A défaut, la personne chargée de représenter le Club à l'Assemblée Générale doit être :

- licenciée au jour de l'Assemblée Générale au titre du Club représenté,
- être en possession d'un pouvoir (modèle joint), daté et signé de son Président, ou de son Secrétaire Général.

Le **vote par procuration est autorisé** ; toutefois, le représentant d'un Club ne peut recevoir **un pouvoir que d'un seul autre Club de la Ligue** ; étant entendu qu'un représentant ne peut pas être titulaire de plus de deux pouvoirs.

Les Statuts interdisent le vote par correspondance (articles 12.3 des statuts types).

Le nombre de voix dont disposent les représentants des associations affiliées est calculé en fonction du nombre de licenciés du Club au 31 août précédent l'Assemblée Générale.

En vertu des articles 13.2 et 13.4 des statuts, « les votes de l'Assemblée Générale portant sur des personnes ont lieu obligatoirement au scrutin secret, la majorité absolue des suffrages exprimés est requise pour tout vote, sauf exception dûment annoncée dans les Statuts ».

Un Club non ré affilié au 30 septembre 2021 ne peut être représenté et prendre part au vote lors des Assemblées Générales de la Fédération, de la Ligue ou du Comité quand bien même ces Assemblées Générales se dérouleraient avant le 31 octobre, date limite de ré-affiliation des Clubs. Ils sont toutefois invités à assister à l'Assemblée Générale.

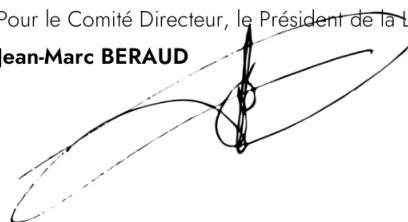
PÉNALITÉ POUR NON REPRÉSENTATION

Suite à la décision du Bureau Directeur du 5 Novembre 2013, nous vous rappelons que toute absence ou non-représentation d'un club en assemblée générale de la Ligue est passible d'une pénalité de 80 € augmentée de 1 € par licencié au 31 août précédent l'assemblée générale.

Veuillez croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, le Président, à l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Pour le Comité Directeur, le Président de la Ligue

Jean-Marc BERAUD



PJ : Plan d'accès au Mem
Fiche de représentation des clubs

